



Cercle de la Voile de Paris
1858

AVIS DE COURSE

Coupe ABRACADABRA

Grade : *Soling et autres Quillards - grade 5C*
Date : *7 octobre 2018*
Lieu : **La Seine : Plan d'eau de MEULAN-Les MUREAUX (Yvelines)**
Autorité Organisatrice : **CERCLE DE LA VOILE DE PARIS**
Tél. : 01 34 74 04 80 – Fax. : 01 34 92 74 20

1. REGLES

La régata sera régie par :

- 1.1 les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile (RCV)*,
- 1.2 les prescriptions nationales s'appliquant aux concurrents étrangers précisées en annexe « Prescriptions » si nécessaire,
- 1.3 les règlements fédéraux.
- 1.4 En cas de traduction de cet avis de course, le texte français prévaudra.

2. PUBLICITE

En application de la Régulation 20 de l'ISAF (Code de Publicité), telle que modifiée par le règlement de publicité de la FFVoile, les bateaux peuvent être tenus de porter la publicité choisie et fournie par l'autorité organisatrice.

3. ADMISSIBILITE ET INSCRIPTION

- 3.1 La régata est ouverte à : Solings et autres **Quillards Voile légère**.
- 3.2 Les concurrents (chaque membre de l'équipage) possédant une licence FFVoile doivent présenter au moment de leur confirmation d'inscription :
 - leur licence FFVoile valide accompagnée d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an, ou leur licence « compétition » lorsque le certificat médical a été transmis à la FFVoile ou le questionnaire médical rempli,
 - ainsi qu'une autorisation parentale pour les mineurs,
 - si nécessaire, l'autorisation de port de publicité
 - en cas de contrôle, le certificat de jauge ou le certificat de mesure du bateau.

4. **DROITS A PAYER** - Les droits requis sont les suivants : néant.

5. PROGRAMME

- 5.1 - **Pré Inscription** se fait sur en cliquant sur le lien internet suivant :

https://docs.google.com/forms/d/e/1FAIpQLSdkeAa9rJBq6SMwjt2cL14cyqKb4JraJ3hAgMaCm2iOrbt3A/viewform?c=0&w=1&usp=mail_form_link

ou en remplissant le formulaire d'inscription papier, ci-joint, à adresser par retour de mail, à Marie Thérèse Jourdas : marie.jourdas@free.fr, **avant le jeudi 4 octobre 2018**.

- 5.2 - Jour de courses : **le 7 oct. 2018 : Heure du 1^{er} signal d'avertissement à 11H00 précises.**
- 5.3 Remise des prix prévue **après les courses.**
- 5.4 **Confirmation obligatoire des inscriptions et émargement** : dimanche 7 octobre de **9H30 à 10H30**.

6. INSTRUCTIONS DE COURSE

Les instructions de course et leur annexe seront disponibles à la confirmation des inscriptions le dimanche entre 9H30 et 10H30 et affichées selon la Prescription Fédérale.

7. **LES PARCOURS** - Les parcours seront construits de type « banane ».

8. **CLASSEMENT** : 1 course devra être validée pour valider la compétition.
Classement se fera, **en temps compensé**, et selon la méthode « à minima ».



Cercle de la Voile de Paris
1858

9. COMMUNICATION RADIO

Excepté en cas d'urgence, un bateau ne doit ni effectuer de transmission radio pendant qu'il est en course ni recevoir de communications radio qui ne soient pas recevables par tous les bateaux. Cette restriction s'applique également aux téléphones portables.

10. DECISION DE COURIR

La décision d'un concurrent de participer à une course ou de rester en course relève de sa seule responsabilité. En conséquence, en acceptant de participer à la course ou de rester en course, le concurrent décharge l'autorité organisatrice de toute responsabilité en cas de dommage (matériel et/ou corporel).

11. COMPOSITION DU CORPS ARBITRAL :

Président du Comité de Course :

Marie JOURDAS

12. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Pour toutes informations complémentaires, veuillez contacter :

- **Cercle de la Voile de Paris à l'attention du Commissaire Julien MARECHET 30 rue Albert Glandaz 78130 Les Mureaux**

☎ : 01 34 74 04 80

📄 : 01 34 92 74 20

💻 : contact.cvp@laposte.net

- **Pour les inscriptions les coureurs doivent contacter Marie Lannuzel-Jourdass marie.jourdass@free.fr 06 80 63 86 54.**

➤

Restauration :

Petit déjeuner au club house le matin avant 10 heures

Déjeuner au self-service du club house à partir de 12 h 30 (**prévenir le Commissaire**)

Hébergement :

Le CVP dispose de cabines chauffées pour une ou plusieurs personnes (draps et couvertures sont fournis). S'il fait particulièrement froid, prévoir un duvet supplémentaire non fourni. Tarif pour une cabine 1 lit : 20 euros la nuit

Tarif pour une cabine 2 lits : 25 euros la nuit

Réservation auprès du Commissaire Julien MARECHET 01 34 74 04 80